

QBO.BZH

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE GUIDE PRATIQUE

INFOS : INSCRIPTIONS : CRÈCHES : HALTES-GARDERIES : ASSISTANTES MATERNELLES

ACCUEIL RÉGULIER : ACCUEIL PONCTUEL : ACCUEIL TEMPORAIRE : ACCUEIL OCCASIONNEL

PETITE ENFANCE



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Équilibre et équité

Après avoir réalisé la fusion entre la communauté d'agglomération Quimper Communauté et la communauté de communes du Pays Glazik, ainsi que l'intégration de la commune de Quéménéven, les élus de la nouvelle entité Quimper Bretagne Occidentale (14 communes, plus de 100 000 habitants) ont élaboré le Projet communautaire. Il s'agissait en effet de repenser le territoire, d'en identifier les besoins et d'apporter les réponses les mieux adaptées.

Dans ce cadre, le transfert de la compétence petite enfance à Quimper Bretagne Occidentale a été envisagé d'emblée et mené à bien en bonne intelligence. Ce qui revient en l'occurrence à permettre à tout habitant de l'agglomération d'accéder au même niveau de service en matière de petite enfance.

L'enjeu politique majeur est l'équité de traitement. De même, il est indispensable d'optimiser les organisations afin de garantir partout un haut niveau de qualité, en lien avec les attentes des familles et leur vécu quotidien.

C'est donc une vision nouvelle de la petite enfance qui est en train de se construire, fondée sur les notions de partage, solidarité et fluidité entre les communes.

Un nouvel équilibre à bâtir...

CHRISTIAN CORROLLER

VICE-PRÉSIDENT DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
CHARGÉ DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION
ET DE LA PETITE ENFANCE

Kempouez ha reizhded

Goude bezañ kaset ar c'hendeuziñ da benn etre kumuniezh tolpad-kêrioù Kemper Kumuniezh ha kumuniezh-kumunioù Bro-C'hlazik, koulz ha gant kumun Kemeneven, o deus savet dilennidi an ensavadur nevez Kemper Breizh Izel (14 kumun, ouzhpenn 100 000 annezad) Raktres ar gumuniezh. Anv a oa, e gwirionez, da adsoñjal ar c'horn-bro, da anavout an ezhommoù ha da zegas ar respontoù a glot ar gwellañ.

Gant-se oa bet soñjet treuzkas ar gefridi "bugaligoù" da KBI diouzhtu-kaer ha kaset e oa bet da bennvat en unvaniezh. Ar pezh zo kement ha reiñ tro da holl annezidi an tolpad-kêrioù da gaout ar memes live servij a-fet ar vugaligoù.

Ober war-dro an dud gant reizhded eo an dibab politikel pennañ. Un dra ret eo ivez gwellaat an aozadurioù evit gwarantiñ ul live uhel a galite e pep lec'h, liammet ouzh c'hoantoù ar familhoù hag o buhez pemdeziek.

Un doare nevez da welet gennad ar vugaligoù eo eta emaoamp o sevel, diazezet war kealioù ar boutinañ, ar genskoazell hag ar fiñvusted etre ar c'humunioù.

Ur c'hempouez nevez da sevel...

CHRISTIAN CORROLLER

BESPREZIDANT E KEMPER BREIZH IZEL,
KARGET EUS AR YAOUANKIZ, AR C'HENEMPRAÑ
HAG AR EVIT AR VUGALIGOÙ



6 Où s'informer et s'inscrire ?

- ▶ Les conditions d'attribution des places dans les multiaccueils communautaires
- ▶ Le calcul du tarif

9 Les types d'accueil

10 Les modes d'accueil

10 Les temps d'accueil

12 L'accueil individuel

- ▶ Les assistantes maternelles du particulier employeur
- ▶ les maisons d'assistantes maternelles (MAM)
- ▶ La garde à domicile

16 L'accueil familial

18 L'accueil collectif

- ▶ Les multiaccueils à gestion communautaire
- ▶ Les crèches associatives
- ▶ Les crèches privées
- ▶ Les haltes-garderies

22 Les lieux d'accueil enfants/parents

22 Les activités pour l'enfant avec ses parents

23 Contacts utiles

24 La carte des lieux de la petite enfance sur Quimper Bretagne Occidentale

Pour les parents,
confier son enfant, c'est :

Être accompagnés

- ▶ Dans le respect de leurs choix éducatifs
- ▶ Dans leur besoin d'accueil

Participer

- ▶ Être présent et participer à la vie des structures (moments festifs, sorties...)
- ▶ S'impliquer en donnant son avis sur les projets des établissements (réunions de parents, réunions de bureau...)



Communiquer

- ▶ Échanges, écoute et partage entre parents et professionnels au quotidien

Être informés

- ▶ Lors des réunions d'information proposées
- ▶ Par les supports de communication
- ▶ Sur le site de Quimper Bretagne Occidentale
- ▶ Sur le site de la gazette des poussettes

Pour les enfants, c'est :

Appréhender le monde

- ▶ Explorer
- ▶ Manipuler
- ▶ Faire ses expériences
- ▶ Être avec les autres

Grandir

- ▶ Manger
- ▶ Dormir
- ▶ Jouer

Se séparer

- ▶ Être en confiance
- ▶ Construire des repères
- ▶ Vivre sa vie d'enfant



S'épanouir

- ▶ Dans un environnement de qualité
- ▶ Dans un espace adapté
- ▶ Avec du personnel qualifié et compétent

Où s'informer et s'inscrire ?

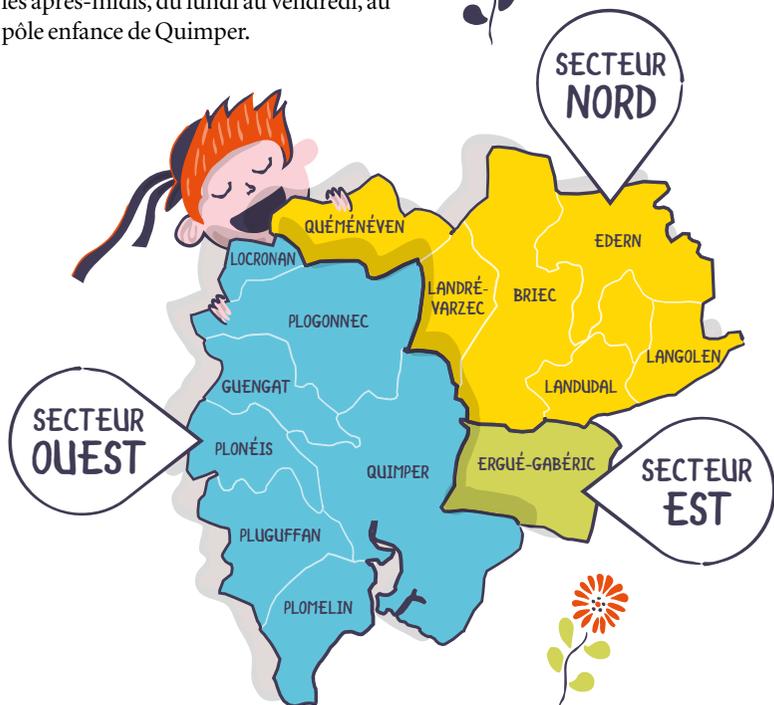
Le Relais petite enfance est un lieu d'information de proximité. Il accompagne les parents et futurs parents dans leurs premières démarches.



- ▶ Il communique la liste des assistantes maternelles du particulier employeur.
- ▶ Il donne une première information juridique de base sur l'embauche d'une assistante maternelle et donne un modèle de contrat de travail.
- ▶ Il informe sur les différentes activités enfants/parents et futurs parents.
- ▶ Il informe sur les différents modes d'accueil.
- ▶ Il enregistre les inscriptions en multi-accueil à gestion communautaire. Celles-ci s'effectuent lors des permanences du Relais petite enfance ou sur rendez-vous, les après-midis, du lundi au vendredi, au pôle enfance de Quimper.

Pour les haltes-garderies et les autres établissements d'accueil (structures associatives ou privées), les inscriptions s'effectuent auprès des responsables de ces structures.

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
 AU PÔLE ENFANCE
 9 RUE DU MAINE À PENHARS (QUIMPER)
 02 98 98 86 50
rpe@quimper-bretagne-occidentale.bzh



SECTEUR OUEST

GUENGAT, LOCRONAN, PLOGONNEC, PLOMELIN, PLONÉIS, PLUGUFFAN

Renseignements du lundi au vendredi

02 98 98 86 51
rpe.ouest@quimper-bretagne-occidentale.bzh

Accueil sur rendez-vous l'après-midi

PLUGUFFAN/PLOMELIN : **LE MARDI**
 PLOMELIN/PLOGONNEC/
 LOCRONAN : **LE JEUDI**
 GUENGAT : **LE VENDREDI**

SECTEUR EST

ERGUÉ-GABÉRIC

Accueil sur rendez-vous du mardi au vendredi

PÔLE ENFANCE
 4 AVENUE PER JAKEZ-HELIAS
 29500 ERGUÉ-GABÉRIC

RENSEIGNEMENTS
 02 98 90 53 89
rpe.est@quimper-bretagne-occidentale.bzh

SECTEUR NORD

BRIEC, EDERN, LANDRÉVARZEC, LANDUDAL, LANGOLEN, QUÉMÉNÉVEN

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

MAISON DE L'ENFANCE
 L'ARBRE À MÔMES
 RUE JULES FERRY
 29510 BRIEC

RENSEIGNEMENTS
 02 98 57 77 47
rpe.nord@quimper-bretagne-occidentale.bzh

QUIMPER

Renseignements du lundi au vendredi

02 98 98 86 50
rpe@quimper-bretagne-occidentale.bzh

Accueil sans rendez-vous du lundi au vendredi

ERGUÉ-ARMELE À LA MPT
 16 AV. GEORGES POMPIDOU
LE MARDI DE 9H À 12H

KERFEUNTEUN À LA MJC
 4 RUE TEILHARD DE CHARDIN
LE JEUDI DE 14H30 À 17H30

PENHARS AU PÔLE ENFANCE
 9 RUE DU MAINE
LE LUNDI DE 10H À 12H



Conditions d'attribution des places dans les multiaccueils communautaires

Une commission d'attribution des places en crèche examine les dossiers complets de demandes d'admission.

Elle se réunit deux fois par an :

- ▶ en novembre, pour les demandes d'entrée en crèche entre janvier et juillet de l'année suivante
- ▶ en juin, pour les demandes d'entrée en crèche entre septembre et décembre.



Calcul du tarif et modalités de paiement

Quimper Bretagne Occidentale applique le barème de tarification imposé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf). Un plancher et un plafond de ressources sont fixés en janvier de chaque année par la Cnaf. Le tarif minimum est appliqué dès lors que les ressources déclarées sont inférieures ou égales au montant du plancher de ressources.

Si vous avez un enfant en situation de handicap dans la famille et si vous bénéficiez de l'AEEH... (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé), le taux d'effort immédiatement inférieur est appliqué.

Les tarifs sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année lors de la mise à jour du contrat d'accueil de l'enfant.

Pour les haltes-garderies, le mode de calcul est identique et le règlement se fait directement sur le lieu d'accueil (carte bancaire, espèces, chèque ou Cesu).

Pour les multiaccueils, les familles reçoivent leur facture à domicile et peuvent la régler :

- ▶ par prélèvement automatique
- ▶ par paiement en ligne sur le site de Quimper Bretagne Occidentale
- ▶ par chèque, en espèces, par Césu au trésor public

Le tarif horaire est calculé sur la base d'un pourcentage des revenus mensuels moyens du foyer, comme suit :

$$\text{TARIF HORAIRE} = \frac{\text{REVENUS ANNUELS N-2}}{12} \times \text{TAUX D'EFFORT MENSUEL}$$

Le taux d'effort mensuel se décline en fonction du type d'accueil et du nombre d'enfants à charge de la famille.

Les taux d'effort sont établis chaque année par la Cnaf.



Les types d'accueil



ACCUEIL
RÉGULIER

Quatre types d'accueil sont proposés pour apporter une solution adaptée à chaque famille, selon sa situation, et en fonction des places disponibles :

Sur plusieurs mois, tant que les parents justifient du besoin d'accueil de leur enfant. L'accueil régulier est assuré par les multiaccueils (p. 18), les crèches associatives, les crèches privées (p. 19), les assistantes maternelles du particulier employeur (p. 12 et 13) et les maisons d'assistantes maternelles (p. 14).



ACCUEIL
TEMPORAIRE

Limité à six mois, pour répondre à des situations d'urgence et/ou spécifiques (recherche ou reprise d'emploi, entrée en formation ou en stage, absence de l'assistante maternelle, déménagement, maladie d'un des parents, séparation du couple parental, etc.). L'accueil temporaire est proposé sur Quimper uniquement dans deux haltes-garderies (p. 20 et 21). Pour les autres communes, contacter les multiaccueils et crèches privées (p. 18 à 19).



ACCUEIL
OCCASIONNEL

Quelques heures par semaine, en fonction des disponibilités de la structure d'accueil. Ce type d'accueil est possible à l'heure ou en journées continues prioritairement en halte-garderie sur Quimper (p. 20) et en multiaccueil dans les autres communes.



ACCUEIL
PONCTUEL

Les besoins des parents sont modulables en terme de jours et d'horaires sur la semaine. Il concerne les enfants qui fréquentent la structure ponctuellement avec toutefois une certaine régularité (p. 18 à 19). L'inscription auprès des éducatrices du relais est obligatoire.

Les modes d'accueil

Trois modes d'accueil sont proposés aux familles, afin de répondre au mieux à leurs besoins et leurs contraintes familiales :

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Au domicile des assistantes maternelles du particulier employeur. Ce mode d'accueil existe dans chaque commune du territoire. Le parent est l'employeur de l'assistante maternelle.

L'ACCUEIL FAMILIAL

Au domicile des assistant(e)s maternelle(s) faisant partie de l'équipe des multiaccueils sur Quimper.

L'ACCUEIL COLLECTIF

En crèche, multiaccueil et halte-garderie. Les enfants sont accueillis dans des locaux adaptés. Ils sont répartis en petits groupes et encadrés par une équipe de professionnels.

Les temps d'accueil

Le temps d'accueil de l'enfant est la plupart du temps contractualisé. Les contrats sont établis en heures par jour et en heures par semaine pour prendre en compte les besoins des familles.

L'ACCUEIL EN HORAIRES DÉCALÉS

Pour permettre aux parents travaillant tôt le matin ou tard le soir d'exercer leur métier tout en confiant leur enfant à un service adapté, le multiaccueil l'Arche de Noé (p. 11) est ouvert de 6 heures à 22 heures pour 5 places. Cet accueil en horaires décalés est également possible en accueil individuel au domicile des assistantes maternelles de l'accueil familial (p. 16) et au domicile des assistantes maternelles du particulier employeur (p. 12 et 13).



Adaptation

Dans le mois qui précède l'accueil de l'enfant, l'équipe propose des rencontres régulières pour permettre à l'enfant, comme aux parents, de faire connaissance avec les lieux et le personnel. Ces temps sont planifiés avec les professionnels.

Qu'a-t-il fait aujourd'hui ?

Les transmissions quotidiennes avec l'équipe ou l'assistante maternelle sont nécessaires matin et soir pour qu'une continuité s'instaure entre la vie en dehors et au domicile. N'hésitez pas à échanger avec les professionnels. Ces temps sont inclus dans le temps de contractualisation avec la famille.

Si mon enfant est malade ?

C'est une préoccupation importante des parents et il existe, en effet, des règles à respecter. Lorsque l'enfant, le matin, présente des symptômes inhabituels, le personnel, après avis de la puéricultrice, pourra l'accueillir ou non. Dans certains cas, l'enfant ne pourra pas être accueilli à la crèche ou chez l'assistante maternelle pendant quelques jours.





L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Les assistantes maternelles du particulier employeur

Les enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles ou en Maison d'assistante maternelle. Ces professionnelles sont agréées par le Conseil départemental pour prendre en charge de 1 à 4 enfants. L'agrément est obligatoire, il porte sur les capacités de l'assistante maternelle à assurer la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis.

Dans le cadre de cet agrément, les assistantes maternelles doivent suivre une formation initiale de 120 heures (80 h avant d'exercer et 40 h après l'accueil du premier enfant). Tout au long de leur carrière professionnelle, les assistantes maternelles ont la possibilité de se former (formation continue).

Les assistantes maternelles peuvent solliciter d'autres professionnels :

- ▶ Les éducatrices de jeunes enfants du Relais petite enfance qui les accompagnent dans leur pratique professionnelle en proposant des espaces d'activités avec les enfants, des temps d'échanges, des conférences, de la documentation professionnelle.
- ▶ Les puéricultrices du service de la PMI (Protection maternelle et infantile) qui assurent le suivi et le contrôle de l'agrément (visites à domicile, renouvellements d'agrément...).

Environ 600 assistantes maternelles sont réparties sur tout le territoire de Quimper Bretagne Occidentale. Des assistantes maternelles sont disponibles, quel que soit l'âge de l'enfant, à tout moment de l'année.

Pour obtenir la liste des assistantes maternelles contacter :

LE RELAIS PETITE ENFANCE

AU PÔLE ENFANCE
9, RUE DU MAINE À PENHARS
(QUIMPER)
02 98 98 86 51
rpe.ouest@quimper-bretagne-occidentale.bzh

LES SITES

mon-enfant.fr &

lagazettedespoussettes.bzh/poussettes

Il s'agit du site du Relais petite enfance, où les parents, les futurs parents et les professionnels peuvent trouver de nombreux renseignements :

- Déposer une offre d'emploi d'assistante maternelle
- Demander une liste d'assistantes maternelles
- Trouver des articles et de la documentation
- Trouver les activités enfants/parents.

Après avoir choisi l'assistante maternelle et déterminé un accord, les parents deviennent l'employeur et doivent, à ce titre, effectuer des démarches précises comme :

- ▶ Faire une demande d'allocation Caf
- ▶ Établir un contrat de travail

Le métier se décline au masculin.

Le choix fait pour ce document est d'utiliser le terme d'assistante maternelle au féminin compte tenu de la très grande représentativité des femmes dans cette profession.

PAJEMPLOI

L'emploi d'une assistante maternelle ouvre droit à des prestations mensuelles qui varient en fonction des ressources, du nombre et de l'âge des enfants. Renseignements :

monenfant.fr &
caf.fr

Le contrat de travail :
pajemploi.urssaf.fr



Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Une Maison d'assistantes maternelles est un regroupement de 2 à 4 assistantes maternelles pouvant accueillir jusqu'à 4 enfants chacune (16 enfants maximum). Elles accueillent les enfants en dehors de leur domicile, dans un logement spécifique.

La liste des Maisons d'assistantes maternelles (MAM) est régulièrement mise à jour selon les évolutions. Elle est consultable auprès du Relais petite enfance ou sur :

qbo.bzh



La garde à domicile

Les employées de la garde à domicile sont des personnes qui se déplacent à votre domicile pour s'occuper de votre/vos enfants.

- ▶ Le parent peut employer directement une garde à domicile (il devient le particulier employeur). Liste des personnes disponibles à Pôle Emploi.
- ▶ Le parent peut s'adresser à une entreprise prestataire de service à domicile. Liste disponible au Relais petite enfance et sur le site quimper-bretagne-occidentale.bzh

monenfant.fr &
pajemploi.ursaf.fr

SOS URGENCES MAMANS

Une défaillance de la garde habituelle? Un entretien d'embauche? Et personne pour garder votre enfant? SOS urgences mamans est là pour vous aider. Cette association de bénévoles garde les petits sur de courtes durées. Le service fonctionne de 7h30 à 19h, du lundi au vendredi, jamais la nuit et uniquement pendant la période scolaire. L'association demande aux familles une participation, à leur convenance, pour contribuer à son fonctionnement.

L'association intervient sur les communes de Ergué-Gabéric, Guengat, Quimper, Plogonnec, Plomelin, Plonéis et Pluguffan.

02 98 98 88 70
sosurgencesmamans.com

LE BABY-SITTING

Vous voulez sortir et votre enfant reste à la maison; vous pouvez faire appel à une personne qui viendra le garder. Listes disponibles auprès de:

CENTRE DES ABEILLES
02 98 55 33 13 / centredesabeilles.fr

MJC-MPT DE KERFEUNTEUN
02 98 95 46 25 / mjkerfeunteun.org



L'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est organisé au domicile d'assistantes maternelles qui font partie de l'équipe de professionnels des multiaccueils de Quimper.

Les assistantes maternelles

Ces professionnelles habitent Quimper et possèdent un agrément délivré par le Conseil départemental. Elles ont été recrutées au vu de leur motivation à travailler en équipe et à adhérer au projet d'établissement des multiaccueils.

Elles accueillent de 1 à 3 enfants en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire composée d'une puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une psychomotricienne et d'un pédiatre. Les assistantes maternelles peuvent interpellé à tout moment la puéricultrice en charge de l'accueil familial qui, par ailleurs, effectue des visites régulières à leur domicile. Chaque assistante maternelle est rattachée à un multiaccueil, en fonction du quartier de son domicile (L'Arche de Noé pour Ergué-Armel et Kerfeunteun, Les Petits Mousseux pour Penhars).

Elles participent, suivant l'âge des enfants accueillis, à des activités dans les espaces jeux adaptés en collaboration avec la psychomotricienne pour les enfants les plus jeunes et avec l'éducatrice de jeunes enfants pour les plus grands.

Les assistantes maternelles participent au programme de formation continue au même titre que les autres professionnels de la petite enfance. Les services de la communauté d'agglomération gèrent les aspects administratifs de l'accueil ; il n'y a pas de rapport d'argent entre les parents et l'assistante maternelle ni de déclaration à faire à la Caf.

Possibilité d'accueil du lundi au samedi de 7h30 à 19h30 avec possibilité d'horaires décalés (6h-22h). Ouverture sur toute l'année.

archedenoe.accueilfamilial@quimper.bzh

petitsmousseux.accueilfamilial@quimper.bzh

Que dois-je prévoir chez l'assistante maternelle ?

Les multiaccueils équiperont chaque assistante maternelle du matériel de puériculture nécessaire. L'alimentation et les changes sont aussi fournis. Les assistantes maternelles disposent à leur domicile de jeux qu'elles renouvellent régulièrement (système de ludothèque interne).

Et si mon assistante maternelle est absente ? (vacances, maladie, formation...)

L'accueil familial propose une solution d'accueil de remplacement.

Ai-je le choix de l'assistante maternelle qui accueillera mon enfant ?

Non, l'attribution de la place chez l'assistante maternelle est une décision de la commission d'attribution des places en crèche de Quimper Bretagne Occidentale. La puéricultrice fait le lien entre les parents et l'assistante maternelle pour préparer l'entrée de l'enfant. À tout moment, il est possible de l'interpeller pour tout questionnement concernant l'accueil de l'enfant.



L'ACCUEIL COLLECTIF

Les enfants sont accueillis dans des locaux adaptés, dédiés à leur accueil au quotidien. Ils sont répartis en petits groupes encadrés par une équipe de professionnels. Des activités de découverte concourent à l'épanouissement de chaque enfant au sein du groupe tout en respectant, au maximum, le rythme de chacun.



Les crèches associatives

La crèche associative est gérée par une association de parents. Le parent qui inscrit son enfant dans cette crèche adhère à l'association gestionnaire, participe et s'implique dans le fonctionnement de la crèche (trésorerie, courses...).

► Inscription sur place.

LES BONS PETITS DIABLES

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h - 20 places

2 RUE MONIQUE PRIGENT
29000 QUIMPER
02 98 64 33 21
lesbonspetitsdiabls@sfr.fr

LES P'TITS LUTINS

Du lundi au vendredi de
7h30 à 18h30 - 20 places

AVENUE PER-JAKES HELIAS
29500 ERGUÉ-GABERIC
02 98 90 56 43
contact.ptitslutins@gmail.com

Les multiaccueils à gestion communautaire

L'ARCHE DE NOÉ

Du lundi au vendredi
de 6h à 22h - 38 places

9 ALLÉE COUCHOUREN
29000 QUIMPER
02 98 90 04 60
creche.arche-de-noe@quimper.bzh

LES PETITS MOUSSES

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h15 - 60 places

1 BOULEVARD DE BRETAGNE
29000 QUIMPER
02 98 55 25 33
creche.petits-mousses@quimper.bzh

LE MULTIACCUEIL PLOM D'API

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h - 20 places

5, HENT ÉRIC TABARLY
29700 PLOMELIN
02 98 94 27 35
multiaccueil.plomlin@quimper-bretagne-occidentale.bzh

LE MULTIACCUEIL DE BRIEC

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h - 48 places

RUE JULES FERRY
29510 BRIEC DE L'ODET
02 98 57 53 53
multiaccueil.briec@quimper-bretagne-occidentale.bzh

LE MULTIACCUEIL BAMBI

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h45 - 20 places

AVENUE PER-JAKES HELIAS
29500 ERGUÉ-GABERIC
02 98 10 55 10
bambi@quimper-bretagne-occidentale.bzh

Les crèches privées

LA CRÈCHE

BORIS CYRULNIK

Cet établissement géré par la société coopérative d'intérêt coopératif "En Jeux d'Enfance", accueille vingt enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h pour 20 places
(dont 10 financées par Quimper Bretagne Occidentale).

5 ALLÉE ÉMILE LE PAGE
29000 QUIMPER
02 22 12 95 33
crecheboriscyruunik@enjeuxdenfance.fr

LA MICRO-CRÈCHE

HAPILI - "LES ONDINES"

La micro-crèche est gérée par la société QUIMPILLI, SAS gérée par Julie Borne et le Groupe Léa & Léo. Elle dispose d'un agrément pour accueillir 10 enfants âgés de 2 mois 1/2 à l'entrée à l'école.

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30.

69 RUE DU PRÉSIDENT SADATE
29000 QUIMPER
07 88 07 09 05
julie.borne@leateleo.com

LA MICRO-CRÈCHE

"AIRE D'ENFANCE"

La micro-crèche est gérée par l'entreprise de crèche Aire d'Enfance. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 10 enfants âgés de 2 mois 1/2 à l'entrée à l'école.

19 RUE FLORA TRISTAN
29710 PLONEIS
02 56 10 56 66
airedenfance@orange.fr

Les haltes-garderies sur Quimper

Vous avez besoin de temps pour vos rendez-vous, vos courses, vos démarches ou votre détente ou bien vous préparez votre enfant à la vie collective.

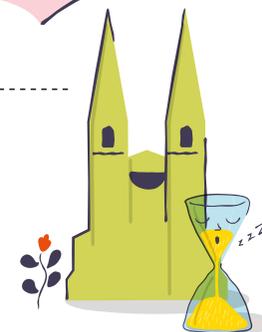
On me propose une formation, un stage, je travaille de manière temporaire : comment faire garder mon enfant ?

Les haltes-garderies sont des lieux d'accueil et d'écoute où votre enfant découvre la vie de groupe entouré par du personnel qualifié dans des locaux adaptés. Les enfants sont accueillis dès l'âge de 10 semaines jusqu'à 6 ans pour une heure, une matinée ou plus, et de façon occasionnelle ou temporaire.



L'inscription se fait suivant les structures, sur rendez-vous ou au moment du premier accueil de l'enfant. Pensez à vous munir :

- ▶ Du carnet de santé de l'enfant.
- ▶ Des numéros de sécurité sociale et d'allocataire Caf.



AU CENTRE-VILLE : LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Capacité d'accueil de 20 enfants

OUVERTURE

DU MARDI AU SAMEDI DE 8H30 À 12H15
ET DE 13H30 À 18H30

2 JOURNÉES CONTINUES

LE MARDI ET LE JEUDI DE 8H30 À 18H30
POUR 6 ENFANTS

8 BD DU MOULIN AU DUC
29000 QUIMPER
02 98 52 92 56
maison-petite-enfance@quimper.bzh

À ERGUÉ-ARMELE : LE JARDIN DES LUTINS

Capacité d'accueil de 7 enfants en accueil occasionnel et de 8 en accueil temporaire

OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H15
ET DE 13H30 À 18H30

OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 19H

12 VIEILLE ROUTE DE CONCARNEAU
29000 QUIMPER
02 98 52 13 24
jardin-des-lutins@quimper.bzh

LES MULTIACCUEILS POUR LES AUTRES COMMUNES

▶ Pour l'inscription, prendre directement contact avec les multiaccueils

LE MULTIACCUEIL DE BRIEC

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h

RUE JULES FERRY
29510 BRIEC DE L'ODET
02 98 57 53 53
multiaccueil.briec@quimper-bretagne-occidentale.bzh

LE MULTIACCUEIL BAMBI

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h45

AVENUE PER-JAKES HELIAS
29500 ERGUÉ-GABERIC
02 98 10 55 10
bambi@quimper-bretagne-occidentale.bzh

LE MULTIACCUEIL PLOM D'API

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h

5, HENT ÉRIC TABARLY
29700 PLOMELIN
02 98 94 27 35
multiaccueil.plomelin@quimper-bretagne-occidentale.bzh

À KERFEUNTEUN : LA FONTAINE

Capacité d'accueil de 4 enfants en accueil occasionnel et 8 en accueil temporaire

OUVERTURE

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI
DE 8H30 À 18H30

RUE MOZART (DANS LES LOCAUX DE LA MPT)
29000 QUIMPER
02 98 95 49 69
fontaine.halte-garderie@quimper.bzh

À KERMOYSAN : HALTE-GARDERIE DE KERMOYSAN

Capacité d'accueil de 12 enfants en accueil occasionnel et 8 en accueil temporaire

OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H15
ET DE 13H30 À 18H

OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 18H30

PÔLE ENFANCE
9 RUE DU MAINE
29000 QUIMPER
02 98 98 86 52
kermoyan.halte-garderie@quimper.bzh

Les lieux d'accueil enfants/parents

Ce sont des espaces de jeux pour les enfants jusqu'à 4 ans, accompagnés de l'un des parents ou de la personne qui en a la garde. Ils reçoivent aussi les futures mamans pour parler de l'enfant à naître. C'est l'occasion de passer un moment de détente, de jeux, d'échanges entre les enfants, les parents et les accueillants. L'accès est gratuit.



LE PETIT NAVIRE

OUVERTURE

LE MERCREDI ET LE VENDREDI
DE 15H À 18H
PÔLE ENFANCE
7 RUE DU MAINE
29000 QUIMPER
02 98 55 62 66

LES PETITS PAS

OUVERTURE

LE LUNDI ET LE MARDI
DE 15H30 À 18H30
ET LE MERCREDI
DE 9H15 À 12H15
4 ALLÉE JEAN LE CORRE
29000 QUIMPER
06 41 53 36 39
association.lespetitpas.blogspot.fr

LA CABANE

OUVERTURE

LE LUNDI ET LE VENDREDI
DES SEMAINES IMPAIRES,
LE LUNDI ET LE MERCREDI
DES SEMAINES PARES
DE 9H30 À 11H30
PLACE RUTHIN
29510 BRIEC
02 98 57 70 91
laep.lacabane@quimper-bretagne-occidentale.bzh



Les activités pour l'enfant avec ses parents

Sur Quimper, il existe plusieurs ateliers enfants/parents, pour vous permettre de partager un moment de plaisir et de découverte en dehors du cadre de vie familial. Vous découvrirez de nouveaux jeux ou de nouvelles activités... Ce sera aussi l'occasion pour vous parents, futurs parents, de rencontrer d'autres parents, d'échanger, de partager, de trouver du soutien et un appui dans votre rôle de parent auprès de professionnels.



OÙ TROUVER LES INFORMATIONS?

AU PÔLE ENFANCE DE QUIMPER

02 98 98 86 50
qbo.bzh
lagazetteledespoussettes.bzh

L'AGENDA DU MAG

agenda.quimper.bzh

LES MAISONS POUR TOUS DE QUIMPER

mjkerfeunteun.org
mpt-ea.org
mptpenhars.com
moulinvert.hautetfort.com

LES MÉDIATHÈQUES

quimper-bretagne-occidentale.bzh

LES AUTRES SITES

mon-enfant.fr
infoparent29.fr

GRAINES DE FAMILLE ERGUÉ-GABÉRIC

02 98 66 67 89
07 81 06 28 02
grainesdefamilles.com

ULAMIR E BRO GLAZIK PLONEIS

02 98 91 14 21
ulamir-ebg.org

CAP GLASIK BRIEC

02 98 57 71 49
fammilles.capglasik@glasik.com

Contacts utiles

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

44 PLACE ST CORENTIN
CS 26004
29107 QUIMPER CEDEX
02 98 98 89 89
qbo.bzh
contact@quimper.bzh

CAF DU FINISTÈRE

1 RUE DE PORTZMOGUER
29602 BREST CEDEX 2
0810 25 29 30
caf.fr

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (PUÉRICULTRICES DE PMI)

12 RUE DE STANG AR C'HOAT
29000 QUIMPER
02 98 76 25 00

SITES INTERNET INSTITUTIONNELS

quimper-bretagne-occidentale.bzh

pajemploi.urssaf.fr

msa.fr

famille.gouv.fr

service-public.fr

servicesalapersonne.gouv.fr

infoparent29.fr

mon-enfant.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU 15

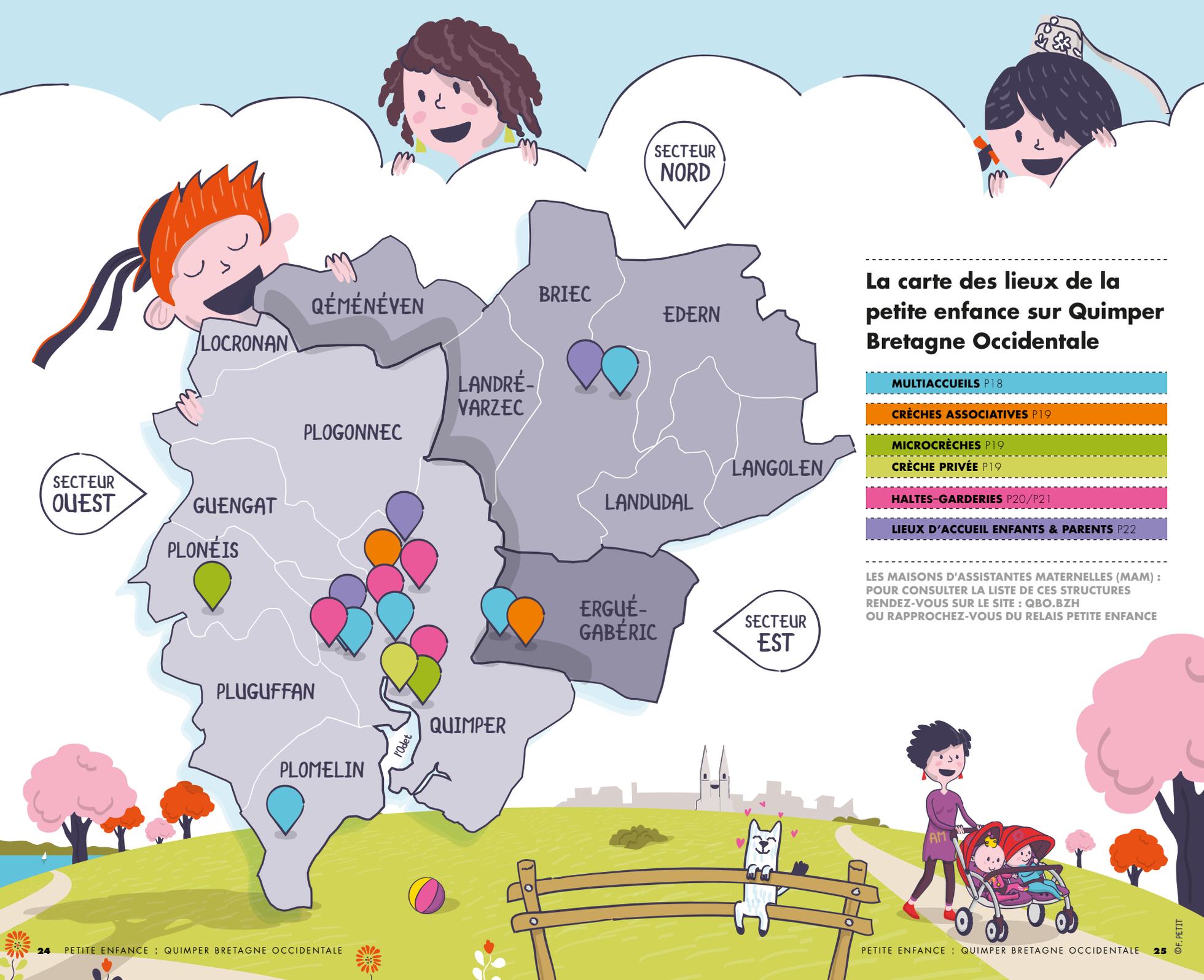
POMPIERS 18 ou 112

ENFANCE MALTRAITÉE 119

ENFANCE ET PARTAGE 0800 05 1234

CENTRE ANTIPOISON 02 99 59 22 22

HÔPITAL 02 98 52 60 60



La carte des lieux de la petite enfance sur Quimper Bretagne Occidentale

- MULTIACCUEILS P18
- CRÈCHES ASSOCIATIVES P19
- MICROCRÈCHES P19
- CRÈCHE PRIVÉE P19
- HALTES-GARDERIES P20/P21
- LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS & PARENTS P22

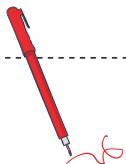
LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) :
 POUR CONSULTER LA LISTE DE CES STRUCTURES
 RENDEZ-VOUS SUR LE SITE : QBO.BZH
 OU RAPPROCHEZ-VOUS DU RELAIS PETITE ENFANCE

SECTEUR OUEST

SECTEUR NORD

SECTEUR EST

JE NOTE :



A series of horizontal dashed lines for writing, starting from the top line where the pen is located and extending down the page.

A series of horizontal dashed lines for writing, extending down the page.

